



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2009/05/08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 27 MAI 2009

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

48

48

35

DATE DE LA CONVOCATION

19 mai 2009

L'an deux mille neuf, le vingt sept mai, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, commune de Royère de Vassivière, sur la convocation en date du 19 mai 2009, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON-CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, COULON, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PEROT, SCAFONE, PAMIES, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, PRIOUL, DELARBRE, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, LEFAURE, LABORDE, FERRAND

Mmes SPRINGER, CHAUVAT-POUGET, BATTISTON, SALADIN, COUSSEIROUX, CHENEVEZ, BATTUT

Suppléants :

Suppléantes : Mmes COULAUD, PATAUD Jacqueline

Excusés : Mmes JOUANNETAUD, CAPS

MM ARTHUR, MEYER, LAKROUF, PATEYRON Jean-Louis

Procuration de Monsieur Jean-Louis PATEYRON à Monsieur Jean-Claude MICHAUD

OBJET : Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre muséographique pour l'aménagement et la visite de la maison Martin Nadaud

Le Président rappelle qu'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la fourniture et à l'installation des équipements muséographiques et d'accueil du public de la maison Martin Nadaud a été passé, selon une procédure adaptée, avec le cabinet l'Atelier des Charrons (Saint-Etienne).

Cette mission de maîtrise d'œuvre porte sur l'aménagement de la maison natale, de la maison du retour au pays et du jardin. Son coût total est de 24 800 € HT.

Il rappelle également la délibération du Conseil communautaire du 30 mars 2009 relative à un premier avenant au marché, d'un montant total de 9 350 € HT, portant sur :

- la conception et le suivi des aménagements intérieurs du futur espace d'accueil-boutique
- la conception de supports de visite et d'animations supplémentaires pour le parcours de visite (supports pédagogiques pour le public scolaire et livret pour malentendants).

Le Président indique que la construction du futur espace d'accueil-boutique conduit à s'interroger sur la nouvelle vocation de la salle qui devait initialement être le lieu d'accueil principal.

Après concertation avec le maître d'œuvre, le contenu des décors et du mobilier demeure inchangé. Il serait toutefois proposé d'intégrer dans la banque d'accueil deux bornes interactives qui permettraient aux visiteurs de mener des recherches plus approfondies sur le personnage de Martin Nadaud.

Par ailleurs, afin de capter au mieux la clientèle étrangère, il serait nécessaire de travailler à la conception d'audioguides en langue anglaise.

Pour ce faire, le Président propose au Conseil de passer un second avenant au marché de maîtrise d'œuvre, détaillé comme suit :

- APS – APD pour intégration de deux bornes interactives : 2 550 € HT
- APS – APD pour conception des audioguides : 850 € HT

Soit un avenant n°2 d'un montant total de 3 400 € HT.

Une décision sera prise ultérieurement pour la fourniture et//ou la mise en place des équipements.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Autorise le Président à signer puis à notifier au cabinet l'Atelier des Charrons (Saint-Etienne) l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre initial, pour un montant total de 3 400 € HT.
- Dit que cette dépense fera l'objet d'une décision modificative budgétaire au budget général, en section d'investissement.
- Autorise le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

1 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,

A Bourganeuf, le 28 mai 2009

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Claude MICHAUD